

Des robes et dérobades

La Religieuse de Jacques Rivette [\[1\]](#), fidèle adaptation du roman *La Religieuse* de Diderot, sort en 1967.

Auparavant, la rumeur circulait d'une menace contre l'ordre moral, le milieu catholique s'insurgeait contre la parution de cette adaptation qui « diffamait la vie religieuse » et sous la pression d'associations religieuses, le film fut censuré alors même que personne ne l'avait vu. Cette affaire prit une ampleur nationale. Il fut finalement encensé lors du Festival de Cannes, André Malraux, alors ministre de la culture ne s'y étant pas opposé, après avoir vu la lettre ouverte dans *Le Nouvel Observateur* de Jean-Luc Godard l'interpellant et le rebaptisant « Ministre de la Kultur » ! Puis autorisé aux plus de 18 ans. Cette restriction sera levée seulement 20 ans plus tard.

La mère de Suzanne charge un religieux de lui annoncer que Monsieur Simonin n'est pas son père ; elle s'en doutait et sa mère lui déclare sans égard que « la seule faute qu'elle a commise dans sa vie » est de lui avoir donné naissance. Des mots qui vont percuter son corps, tels un signifiant délétère qui peut sceller le destin d'un être. En se débarrassant de cette fille illégitime qu'on ne peut marier car sans dote, elle lui fait comprendre qu'elle devra indéfiniment expier cette « faute » qu'elle lui impute, et ce en implorant sa vie entière son pardon à Dieu et en demeurant enfermée dans un couvent, où on « l'emmène de force », évoquant un ravage au pied de la lettre [\[2\]](#).

Lors de la cérémonie de son engagement religieux, on la pare, comme une mariée, elle s'écrie pourtant qu'elle n'a « aucune vocation ». La robe ressemble à une robe de mariée, un habillage qui voile l'impossible à supporter. Elle croit en Dieu, n'abandonne pas sa foi mais l'ennui au couvent l'accable, et elle se dit être appelée à autre chose.

On peut distinguer 4 temps dans cette tragédie.

1^{er} temps (1^{ère} mère supérieure bienveillante)

Elle ne restera pas longtemps dans ce couvent, avec cette religieuse mystique, débordante de compréhension et de compassion.

2^e temps (2^e mère supérieure implacable et intégriste)

Dans une scène violente, devant la mère supérieure offusquée, elle hurle sa volonté de partir du couvent, en arrachant sa robe de religieuse qui lui colle à la peau, sinistre simulacre imposé et orchestré de l'extérieur par sa mère (et son beau-père), destiné à la lier à Dieu à jamais malgré elle. Un autre habillage dérisoire dans ces circonstances, ne faisant – pour elle-même – nullement office de semblant, ni même de masque mais d'un semblant d'être vacillant par absence radicale de soutien ou de parole d'amour. Elle tente par cet arrachement, cet « à bas les masques », ces faux-semblants, de se dé-rober à l'emprise, comme elle aurait pu le faire lors de la cérémonie première. Elle joue là à son insu une scène de noces funestes avec la jouissance maternelle, cette jouissance de l'Autre pouvant la faire passer pour folle, et qui la submerge.

Elle tente par ce geste, de ne pas se résoudre au sacrifice, de ne plus se conformer au *diktat* maternel, de se déprendre de cette demande destructrice et de destituer l'Autre de sa position de toute puissance.

Elle s'oppose aussi à une mascarade qui consisterait à se « livrer à toutes sortes de procédures sacrificielles, de dévouement, de modestie » [\[3\]](#).

Suzanne Simonin va subir une série de tourments moraux et physiques, de sévices, persécutions et humiliations diverses, orchestrés par les religieuses.

Elles la laissent là, sans possibilité de se laver, usant de leur pouvoir sur le corps qu'elle a, recouvert de haillons sales, dans un dépouillement total, vidant sa cellule de tout meuble, la réduisant ainsi à un être de déchet gisant sur le sol. Dans un déversement turpide de haine sans limite, elles la traitent de « Satan, Satan », dans une sorte de projection mortifère, en miroir à la projection maternelle. Suzanne déambule hagarde dans les couloirs en proie à une errance la maintenant dans une jouissance du ravage maternel, itération d'un illimité dont elle jouit, rasant les murs, pétrifiée, dévastée (autre nom du ravage). À la fois affamée et diffamée. Les religieuses, nappées dans leur sadisme, lui disent qu'elle « ne mérite pas de vivre », et lui crachant dessus, la réduisent à ce crachat. Cette parole fait écho aux signifiants maternels sous la férule desquels elle est tombée, lui ordonnant de vivre dans la privation, cloîtrée dans un couvent afin d'expié sa « faute » jusqu'à la fin de ses jours, celle d'avoir soi-disant fortement perturbé la vie de sa mère par sa seule existence. Et ce ravage maternel d'autant plus exacerbé, que l'on peut supposer que la fonction paternelle incarnée par son beau-père n'a pas suffi à exercer un point d'arrêt à l'aspect déchainé du désir maternel délétère.

Ces mots – *ne pas mériter de vivre* – venant redoubler l'aliénation maternelle, font tomber le sujet et tendent à l'abolir en tant que *parlêtre*.

Suzanne commence à se sacrifier, à se plier aux injonctions des religieuses et de la mère supérieure : positionnée à genoux, implorant le pardon de Dieu, à plat ventre telle un objet sacrifié lors des offices. On pourrait se poser la question si Suzanne n'opère pas ici une tentative de mascarade (cf. note 3), en faisant semblant cette fois-ci (sans pour autant être dans le registre des semblants) de se soumettre ; ou bien si son être atterré ne se rapproche pas plutôt au plus près de ce déchet, à terre. Cette seconde supposition attesterait la manière dont elle s'est inscrite dans le désir

de l'Autre. Le ravage se situe à la place que le sujet tient dans le désir de l'Autre. Le rejet de cet Autre maternel réel, s'énonçant comme « la seule faute commise de t'avoir donné naissance » [4], fragilise cette place dans le langage même. Suzanne se voit ravalée à un statut d'objet-déchet. Mais le champ du désir maternel apparaît aussi sans limitev[5], ce que Lacan nomme aussi son « caprice ». Néanmoins, elle se lance à corps perdu dans une ultime quête de liberté et avec l'aide d'un avocat, fait appel contre ses vœux forcés, afin de s'extraire de cette vie carcérale et devenir une femme libre, un sujet de droit, un sujet féminin reconnu en tant que tel.

Une *illégitimité* qu'elle combat sans répit et à laquelle l'interdit premier révélé par sa mère ainsi que celui de la diffusion du film de Rivette font écho.

3^e temps (3^e mère supérieure lesbienne et débauchée sexuellement)

Une violence d'un autre ordre par une tentative de séduction d'ordre sexuel exercée par une mère supérieure qui veut « connaître toutes ses pensées ».

4^e temps (équivalents du ravage par l'homme)

Le premier homme, un prêtre dans lequel elle semble se reconnaître, dans la mesure où, comme elle, il refuse cette destinée religieuse et lui propose de s'enfuir avec elle. Hélas il la trompe quant à ses velléités de la sauver en se sauvant avec elle du couvent, et en tentant brutalement, à peine arrivés au lieu de leur refuge, de la séduire sexuellement. Peu après une période d'errance et d'abus, elle se retrouve dans un bordel, masque sur les yeux, où elle est livrée à la sexualité brute et sans limite de plusieurs. Quand soudain, à bout, elle se jette par la fenêtre, objet déchet du ravage initial par la mère, qui s'est décliné dans une série en *quatre temps* d'une répétition mortifère.

Elle n'aura pas trouvé sa voi(x)e, ni dans la foi, ni dans le mysticisme, ni dans la sexualité car elle n'en veut rien savoir et demeure exilée du sexe comme du vivant du corps. Elle aura buté contre un réel traumatique indépassable. Suzanne n'a pas pu exister par rapport au dit maternel mortifère [6]. Une mère qui n'a pas paré au manque structurel de « substance » [7] chez la fille. Au contraire elle l'a entériné. Dans le cas présent, on se trouve aux antipodes d'un recours possible à l'Autre maternel dans la quête d'un plus d'être, on est et on demeure dans un moins d'être radical.

Faute d'une suppléance par le père, Suzanne aurait pu trouver une équivalence ou une identification dans la figure du prêtre, s'il avait été digne de confiance. Suzanne ne parvient pas à se déprendre des signifiants initiaux qui ont percuté son corps, et elle reste assujettie à leur poids, rivée à l'injonction maternelle d'expier sa faute commise d'être née. La solution lui paraissant comme la seule possible, est de passer à l'acte en succombant à cette jouissance morbide. Elle est dévastée [8], enchaînée à ce destin funeste, sans plus aucun recours, « hilflos ». C'est un « pillage » sans limite et son unique voie de sortie, le seul geste de « liberté » qui lui reste, est de se suicider en se jetant par la fenêtre qui s'ouvre sur un trou noir par lequel elle chute et rejoint son être de déchet. À l'inverse de *La Religieuse* de Diderot qui restera cloîtrée jusqu'à sa mort, même si celle-ci a pu dire que dans les couvents, « il y a des puits partout » [9], faisant ainsi écho aux notions de chute mélancolique, d'ignorance, d'aveuglement et de folie, mais sans atteindre ce point ultime acté au pied de la lettre dans le film de J. Rivette.

[1] Rivette J., *Suzanne Simonin, la Religieuse de Diderot*, film sorti en salles en 1967.

[2] J.-A. Miller rappelle les racines étymologiques communes à « ravage » et « ravir » : « Le mot ravage est un dérivé de ravir. Le verbe *ravir* est lui-même un *surgeon* du latin

populaire *rapire*, un verbe qui veut dire *saisir violemment*, et que nous avons dans *le rapt*. Cela veut dire qu'on emmène de force, que l'on emporte. » (Miller J.-A., « Un répartitoire sexuel », *La Cause freudienne*, n°40, Paris, Navarin/Seuil, janvier 1999, p. 15.)

[3] « En ligne avec Lilia Mahjoub », *La Cause du désir*, n°81, Paris, Navarin éditeur, juin 2012, p. 13.

[4] « le ravage provient d'un défaut qui a touché [...] la parole ». C'est en ce sens que le ravage se repère dans un premier temps chez Lacan, dans l'économie phallique. La « relation mère-enfant est d'emblée située dans le champ du symbolique » (Brousse M.-H., « Une difficulté dans l'analyse des femmes : le ravage du rapport à la mère », *Ornicar ?*, n°50, Paris, Navarin, 2003, p. 97 et 98.)

[5] Le champ du désir de la mère « comporte une zone obscure, non saturée par le Nom-du-Père, et comme telle sans limite définie » (*Ibid.*, p. 98.)

[6] « Car le propre du dit, c'est l'être [...]. Mais le propre du dire, c'est d'exister par rapport à quelque dit que ce soit ». (Lacan J., *Le Séminaire*, livre XX, *Encore* (1972-1973), texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1975, p. 93-94.)

[7] « l'élucubration freudienne du complexe d'Œdipe, qui y fait la femme poisson dans l'eau, de ce que la castration soit chez elle de départ (*Freud dixit*), contraste douloureusement avec le fait du ravage qu'est chez la femme, pour la plupart, le rapport à sa mère, d'où elle semble bien attendre comme femme plus de substance que de son père, – ce qui ne va pas avec lui étant second, dans ce ravage ». (Lacan J., « L'étourdit », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 465.)

[8] J.-A. Miller précise : « Le ravage, c'est quoi ? C'est être dévasté. Qu'appelle-t-on dévaster une région ? C'est lorsqu'on se livre à un pillage qui s'étend à tout. Pas au sens du gentil petit tout bien complet. Un pillage qui s'étend

à tout sans limites [...]. Le mot ravage est en effet très bien choisi du côté femme. Lacan l'emploie encore dans une expression, qui a été beaucoup glosée, quand il parle du ravage de la relation mère-fille – toujours du côté femme ». (Miller J.-A., « Un répartitionnaire sexuel », *op. cit.*, p. 15.)

[9]

<https://www.franceinter.fr/emissions/affaires-sensibles/affaires-sensibles-25-juillet-2018>